

D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2024

Extrait de l'arrêté d'ouverture n° 2023-28 du 20 juillet 2023 du Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Filière Administrative – Catégorie C

Ouvert par le centre de gestion des Côtes d'Armor pour les collectivités et établissements publics territoriaux des départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne et d'un autre Etat partie à l'espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe (conformément aux dispositions du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010)

CONDITIONS D'INSCRIPTION		NOMBRE DE POSTES :	
<p>Concours externe ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III (anciennement niveau V) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier 2024 d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique et être en fonction à la date de clôture des inscriptions, le 08 novembre 2023.</p>		<p>Ouvert pour 38 postes</p> <p>Répartis de la façon suivante :</p> <p>Interne : 15 postes</p> <p>Externe : 23 postes</p>	
EPREUVES OBLIGATOIRES			
Externe - Interne			
EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSIBILITE 14 MARS 2024 en Côtes d'Armor	1- Une épreuve de français comportant : ☒ durée : 1 heure 30 minutes / coef 3 - à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte; - des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.		
	2- L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats. ☒ durée : 1 heure / coef 3		
EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSION 2 nd trimestre 2024 en Côtes d'Armor	Externe		Interne
	1- Un entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. ☒ durée : 15 minutes / coef 3		1- Un entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions ; pour le concours interne, cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat. ☒ durée : 15 minutes / coef 3
	Externe - Interne		
2- Une épreuve pratique de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication. ☒ durée : 15 minutes / coef 1			
EPREUVES FACULTATIVES			
EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION 2 nd trimestre 2024 en Côtes d'Armor	Au choix du candidat au moment de son inscription : (1 seul choix possible)		
	- soit une épreuve écrite de langue vivante étrangère ☒ durée : 1heure / coef 1 Cette épreuve consiste en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix du candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec moderne. - soit une interrogation orale portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants : Notions générales de : Droit public OU Droit de la famille OU Finances publiques ☒ durée 15 minutes, avec une préparation de 15 minutes/coef 1		
✓ RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 3 octobre 2023 au 8 novembre 2023			
<ul style="list-style-type: none"> - Par Internet, par l'intermédiaire du site du Centre de Gestion des Côtes d'Armor : www.cdg22.fr ou directement sur le site www.concours-territorial.fr, portail national des concours et examens professionnels, pour le 8 novembre 2023 minuit (heure métropole) dernier délai. La préinscription générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi qu'un espace sécurisé. - Par défaut, les dossiers peuvent être retirés au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, jusqu'au 8 novembre 2023 - 17 h 30 dernier délai OU par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe (23x32) libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi. Le candidat devra toutefois se pré-inscrire sur le site www.concours-territorial.fr pour obtenir son numéro unique d'inscription. 			
✓ DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 3 octobre 2023 au 16 novembre 2023			
<ul style="list-style-type: none"> - En format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion jusqu'au 16 novembre 2023, minuit, heure métropole, dernier délai - OU par voie postale au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), au plus tard le 16 novembre 2023, minuit, le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi. - OU au Centre de Gestion des Côtes d'Armor jusqu'au 16 novembre 2023, 17h30 dernier délai 			
<p>La pré-inscription par Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives au Centre de Gestion des Côtes d'Armor au plus tard le 16 novembre 2023 (par voie postale cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi ou déposé à l'accueil du CDG22 avant 17h30, ou déposé en format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion, jusqu'au 16 novembre 2023, minuit, heure métropole, dernier délai)</p>			

✉ Pour tout dossier envoyé par La Poste ou un autre prestataire, vérifiez que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original.

Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté. (même posté dans les délais)

➔ Par conséquent, en déposant votre enveloppe au bureau de poste, veuillez vous assurer qu'il sera oblitéré avant la date limite de dépôt des dossiers.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Horaires d'ouverture du Cdg 22 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30